

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Soixantième session (33<sup>e</sup> session extraordinaire)**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2026**

### **RAPPORT SUR LE COMITE PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)**

*établi par le Secrétariat*

1. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") s'est réuni deux fois depuis la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de l'OMPI. La [quarante-septième session du SCCR](#) s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025, et la [quarante-huitième session du SCCR](#) du 18 au 22 mai 2026. Les deux sessions se sont déroulées sous une forme hybride.
2. À sa cinquante-huitième session, tenue du 8 au 17 juillet 2025, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du SCCR (document [WO/GA/58/4](#)) et le document [WO/GA/58/14](#). Elle a pris note du rapport et a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions traitées dans le rapport.
3. Le présent document présente l'état d'avancement des travaux du SCCR. Les résumés présentés par la présidente et le président des quarante-septième et quarante-huitième sessions du SCCR font l'objet des annexes du présent document.

### **PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION**

4. La question de l'actualisation de la protection des organismes de radiodiffusion, afin de tenir compte de l'évolution technologique, est examinée à toutes les sessions du SCCR depuis 1998, y compris lors des deux sessions spéciales consacrées exclusivement à ce sujet en 2007.
5. À la quarante-septième session, une version révisée du "Projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion" ([document SCCR/47/3](#)) a été présentée. Le comité a organisé des discussions plénières et informelles sur ce texte. À la lumière de ce qui précède, la présidente, en collaboration avec les vice-présidents et les facilitateurs, a établi une

nouvelle version révisée du texte, qui a été présentée à la quarante-huitième session du comité sous la forme du [document SCCR/48/3](#). Le comité a organisé des discussions plénières et informelles sur ce texte. À la lumière des discussions techniques, le président établira une version révisée du texte, qui sera examinée à la quarante-neuvième session du comité.

6. Afin de faciliter la tâche du comité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le président, en consultation avec les délégations intéressées, établira un document informel distinct pour la quarante-neuvième session du SCCR. Ce document présentera les options possibles dans trois grands domaines nécessitant des échanges approfondis.

7. La question de la protection des organismes de radiodiffusion restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

## LIMITATIONS ET EXCEPTIONS

8. Le SCCR examine la question des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur depuis 2004 et la question des limitations et des exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que des personnes ayant d'autres handicaps, à chacune de ses sessions depuis 2012.

### LIMITATIONS ET EXCEPTIONS : BIBLIOTHEQUES ET SERVICES D'ARCHIVES

### LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

9. Les documents ci-après ont été présentés à la quarante-septième session : la "Proposition relative aux limitations et exceptions" ([document SCCR/47/5](#)), établie par le groupe des pays africains, le "Texte proposé dans le cadre des efforts déployés en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés sur les limitations et exceptions" ([document SCCR/47/8](#)), établi par la présidente et le vice-président, la "Version mise à jour du document intitulé 'Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche' (document SCCR/27/8)" ([document SCCR/47/9](#)) et la "Version mise à jour du document intitulé 'Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives' (document SCCR/26/8)" ([document SCCR/47/10](#)), toutes deux présentées par la délégation des États-Unis d'Amérique. Ces documents ont servi de base aux délibérations des quarante-septième et quarante-huitième sessions du comité. Au cours de ces deux sessions, les États membres et les observateurs ont fait des observations en séance plénière et les États membres se sont entretenus de manière informelle.

10. À la quarante-septième session, il a été convenu que le comité s'efforcera de trouver des éléments de convergence, conformément au mandat de 2012 et au programme de travail adopté par le comité en 2023, compte tenu de tous les documents énumérés au paragraphe 9. À la quarante-huitième session, la Conseillère juridique de l'OMPI a présenté, sur invitation du président, un exposé s'inscrivant dans le cadre des consultations informelles sur les différentes formes d'instruments juridiques à la disposition des États membres. Afin de faciliter les discussions de fond lors de la quarante-neuvième session, le président établira un document informel sur les limitations et exceptions aux fins de préservation, les limitations et exceptions en faveur des personnes avec d'autres handicaps, et les limitations et exceptions pour l'enseignement.

11. À la quarante-septième session, le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours concernant le guide sur l'accès ([document SCCR/47/13](#)). À la quarante-huitième session, les coauteurs Joel Baloyi, Kenneth D. Crews, Rina Elster Pantalony et David Sutton ont présenté la version achevée du "Guide de l'OMPI sur l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur dans les collections des institutions chargées du patrimoine

culturel : bibliothèques, services d'archives et musées" ([document SCCR/48/5](#)). Ce document a été finalisé après réception des dernières observations formulées par les États membres et les parties prenantes pendant et après la session.

12. La question des exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives et la question des exceptions et les limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes ayant d'autres handicaps resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

## AUTRES QUESTIONS

### LE DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

13. L'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique est traité sous le point "Questions diverses" de l'ordre du jour depuis la trente et unième session du SCCR tenue en décembre 2015.

14. À la quarante-septième session, le GRULAC a présenté la "Version révisée du projet de programme de travail sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique (SCCR/45/4)" ([document SCCR/47/7](#)). Il a été convenu que, parmi les documents SCCR/43/7, SCCR/45/4 et SCCR/47/7, seul le document SCCR/47/7 serait transmis à la session suivante du SCCR, et ce document a de nouveau été examiné à la quarante-huitième session.

15. À la quarante-septième session, la délégation de l'Indonésie a présenté la "Proposition de l'Indonésie pour un instrument juridiquement contraignant sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique : favoriser l'égalité des chances dans un monde globalisé" ([document SCCR/47/6](#)). À la quarante-huitième session, la délégation a présenté le "Projet d'éléments pour un éventuel instrument international sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique" ([document SCCR/48/4](#)).

16. Les délibérations sur ces propositions se poursuivront à la quarante-neuvième session.

17. Au cours des quarante-septième et quarante-huitième sessions, le Secrétariat a organisé des séances d'information sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative (voir les [documents SCCR/47/INF/2 Rev.2](#) et [SCCR/48/INF/3](#)). Le comité a accueilli favorablement ces séances d'information. Il a été décidé que pour la quarante-neuvième session, une séance d'échange d'informations entre les États membres serait organisée au sujet du droit d'auteur et de l'intelligence artificielle générative.

18. À la quarante-septième session, le comité a demandé au Secrétariat d'établir une étude sur les approches politiques ou réglementaires de la relation entre l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur, et les règles connexes, ainsi que les pratiques applicables en matière d'autorisation, d'application des droits et de rémunération. À la quarante-huitième session, Daniel Gervais a brièvement fait le point sur la portée envisagée de la prochaine étude exploratoire sur l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur, ainsi que sur les travaux en cours. Les États membres sont convenus que le comité consacrerait du temps à des discussions approfondies sur cette étude lors de sa quarante-neuvième session.

19. La question du droit d'auteur dans l'environnement numérique restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session.

### DROIT DE SUITE

20. Le droit de suite est traité sous le point "Questions diverses" de l'ordre du jour depuis la trente et unième session du SCCR tenue en décembre 2015.

21. À la quarante-sixième session, il a été proposé d'organiser une série de réunions régionales sur le droit de suite. À la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, la délégation du Maroc a proposé d'accueillir la première des trois conférences régionales réunissant les pays intéressés, afin de soutenir les artistes visuels grâce à la mise en œuvre de ce droit.

22. À la quarante-septième session du SCCR, le comité a pris connaissance d'un rapport présenté par la délégation du Maroc sur la Conférence régionale africaine sur le droit de suite, tenue à Rabat en octobre 2025, et la délégation des Philippines a proposé d'accueillir la conférence pour la région Asie-Pacifique. À la quarante-huitième session, le comité a pris connaissance d'un rapport présenté par la délégation de l'Uruguay sur la Conférence régionale sur le droit de suite des artistes, tenue à Punta del Este en avril 2026. La délégation des Philippines a réitéré sa proposition d'accueillir la réunion régionale sur le droit de suite pour la région Asie-Pacifique, reportée pour des raisons géopolitiques influant sur les déplacements.

23. La question du droit de suite restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

#### PROTECTION DES DROITS DES METTEURS EN SCENE DE THEATRE

24. La question de la protection des droits des metteurs en scène est examinée sous le point "Questions diverses" depuis la trente-cinquième session du SCCR tenue en novembre 2017.

25. À la quarante-septième session, le Secrétariat a brièvement fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours, et les États membres qui sont intervenus ont souligné l'importance de ce sujet, en particulier compte tenu du développement technologique et de la transformation numérique dans ce domaine. Le Secrétariat a de nouveau fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours à la quarante-huitième session.

26. La question de la protection des droits des metteurs en scène restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

#### PROPOSITIONS CONCERNANT UNE ETUDE SUR LES DROITS DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET UNE ETUDE SUR LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRETES DU SECTEUR AUDIOVISUEL

27. La proposition d'étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles est examinée sous le point "Questions diverses" de l'ordre du jour depuis la quarante-quatrième session tenue en novembre 2023. La proposition d'étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel est examinée depuis la quarante-sixième session tenue en avril 2025.

28. À la quarante-septième session, la Proposition révisée concernant une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres ([document SCCR/44/7 Rev.2](#)) a été présentée, examinée et adoptée par le comité. À la quarante-huitième session, le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours.

29. Aux quarante-septième et quarante-huitième sessions, le comité a pris note de la "Proposition concernant une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs interprétations" ([document SCCR/47/4](#)) et des déclarations faites par les délégations à ce sujet. Cette proposition sera examinée plus avant à la quarante-neuvième session.

## PROPOSITION D'ETUDE SUR LA PROTECTION DES NORMES TECHNIQUES AU TITRE DU DROIT D'AUTEUR

30. La "Proposition d'étude sur la protection des normes techniques au titre du droit d'auteur" est examinée sous le point "Questions diverses" de l'ordre du jour depuis la quarante-sixième session tenue en avril 2025. À la quarante-septième session, la proposition a été de nouveau présentée au comité par la délégation du Canada. À la quarante-huitième session, le comité a approuvé une version révisée de la proposition d'étude ([document SCCR/46/4 Rev.](#)). Cette étude sera réalisée compte tenu des observations formulées par les délégations lors de la quarante-huitième session.

## PROPOSITION CONCERNANT UNE ETUDE SUR L'IMPACT DES INDUSTRIES DE LA CREATION SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES

31. À la quarante-septième session, la "Proposition concernant une étude sur l'impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres" ([document SCCR/47/11](#)) a été présentée au comité par la délégation des États-Unis d'Amérique. La proposition a été de nouveau examinée à la quarante-huitième session et sera examinée plus avant à la quarante-neuvième session.

## PROPOSITION D'ETUDE SUR LES TYPES DE MODELES COMMERCIAUX ET LES DEBOUCHES ECONOMIQUES DECOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

32. À la quarante-septième session, la "Proposition d'étude sur les types de modèles commerciaux et les débouchés économiques découlant de la mise en œuvre de mesures techniques de protection" ([document SCCR/47/12](#)) a été présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique. La proposition a été de nouveau examinée à la quarante-huitième session et sera examinée plus avant à la quarante-neuvième session du SCCR.

33. Le point "Questions diverses" restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

34. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée*

*i) à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/60/3) et*

*ii) à prier le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions en suspens dont il est rendu compte dans le document WO/GA/60/3.*

[Les résumés présentés par la présidente et le président des quarante-septième et quarante-huitième sessions du SCCR suivent]

## **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

**Quarante-septième session**  
**Genève, 1<sup>er</sup> – 5 décembre 2025**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

*établi par la présidente*

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La quarante-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par la vice-directrice générale, Mme Sylvie Forbin. Mme Vanessa Cohen Jimenez a assuré la présidence et M. Peter Lábody a assumé les fonctions de vice-président. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/47/1 Prov.2).

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCREDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions du SCCR des organisations non gouvernementales ci-après, mentionnées dans l'annexe du document SCCR/47/2 Rev. :

- Brazilian Association of Music and Arts (ABRAMUS)
- Brazilian Association of Visual Artists Rights (AUTVIS)
- Centre pour la protection du droit d'auteur (CCPC)
- European Composer and Songwriter Alliance (ECSA)
- Global Audiovisual Alliance (GAVA)
- International Music Artists Rights Alliance (IMARA)
- Korea Choreography Copyright Association (KCCA)
- Songwriters Association of Canada (S.A.C.)
- The Danish Rights Alliance (RettighedsAlliancen)
- The Indian Performing Right Society Limited (IPRS)

## **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU**

4. Le comité a élu les membres du bureau pour les sessions qui se tiendront en 2026 et 2027. Président : M. Peter Labody (Hongrie), vice-présidents : MM. Mohamed Mehdi Delmi (Algérie) et Martín Augusto Cortese (Argentine).

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION**

5. Le projet de traité de l'OMPI sur les organismes de radiodiffusion (document SCCR/47/3), établi sous l'autorité de la présidente, en collaboration avec le vice-président, M. Peter Lábody, et les facilitateurs, MM. Jukka Liedes et Hezekiel Oira, a été présenté.

6. Ce document a servi de base aux discussions du comité. Les États membres et les observateurs ont fait des observations en séance plénière et les États membres se sont entretenus de manière informelle.

7. Au cours de ces discussions informelles, les articles du texte ont été regroupés en trois grands blocs afin de mieux organiser la discussion en fonction du niveau de convergence entre les délégations.

8. S'agissant de la première série d'articles (articles 1<sup>er</sup>, 9, 12, 13, 14, 16 et 17), aucune préoccupation n'a été soulevée quant à la formulation actuelle. La deuxième série d'articles (articles 3, 4, 6 et 10) a reçu un soutien de principe mais quelques ajustements techniques demeurent nécessaires, soit dans les dispositions, soit dans les notes explicatives. S'agissant de la troisième série d'articles, des discussions approfondies sont nécessaires pour surmonter les différences qui subsistent, en particulier sur les sujets suivants : i) les droits faisant l'objet des articles 7 et 8 et leurs définitions respectives (article 2), ii) les exceptions et limitations (article 11) et iii) le fonctionnement des principes du traitement national et de la réciprocité (article 5 et le lien entre les articles 6, 7, 8 et 9 et les articles 10 et 15).

9. Lors de sa prochaine session, le comité poursuivra ses discussions, en particulier sur ces questions, afin d'examiner plus avant l'opportunité de recommander ou non à l'Assemblée générale de convoquer une conférence diplomatique.

10. À la lumière de ce qui précède, la présidente établira une version révisée du texte, qui sera examinée à la quarante-huitième session du comité.

11. La question de la protection des organismes de radiodiffusion restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du SCCR.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES**

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS**

12. Ces deux points de l'ordre du jour ont été traités conjointement. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante-septième session du SCCR, à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=86568](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=86568).

13. Les documents suivants ont été présentés au cours de la séance plénière : le [Texte proposé dans le cadre des efforts déployés en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés sur les limitations et exceptions](#) (document SCCR/47/8), la [Proposition relative aux limitations et exceptions](#) (document SCCR/47/5), la [Version mise à jour du document intitulé "objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche" \(document SCCR/27/8\)](#) (document SCCR/47/9) et la [Version mise à jour du document intitulé "objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives" \(document SCCR/26/8\)](#) (document SCCR/47/10).

14. Le comité a utilisé ces documents comme base de discussion, tout en reconnaissant qu'il fallait plus de temps pour les évaluer en profondeur. Les États membres et les observateurs ont fait des observations en séance plénière et les États membres se sont entretenus de manière informelle.

15. Lors de la prochaine session, le comité s'efforcera de trouver des éléments de convergence, conformément au mandat de 2012 et au programme de travail adopté par le comité en 2023, compte tenu de tous les documents énumérés au paragraphe 13.

16. Le comité utilisera, de manière complémentaire, tous les documents pertinents dont il dispose, ainsi que les contributions apportées par les délégations au cours de sa quarante-septième session.

17. Le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'établissement du guide sur l'accès. Le projet de guide sera publié sur la page du site Web consacrée à la quarante-septième session du SCCR, sous la cote SCCR/47/13, en décembre 2025. Les délégations ont été invitées à soumettre leurs observations après la publication du document et avant le 27 février 2026, à l'adresse [copyright.mail@wipo.int](mailto:copyright.mail@wipo.int).

18. Les questions des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives, des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes ayant d'autres handicaps resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du SCCR.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

19. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante-septième session du SCCR, à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=80924](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=80924).

## DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

20. La [Version révisée du "projet de programme de travail sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique \(SCCR/45/4\)"](#) (document SCCR/47/7) a été présentée. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Le comité a pris note du document et des échanges de vues constructifs. Le comité est convenu que parmi les documents SCCR/43/7, SCCR/45/4 et SCCR/47/7, seul le document SCCR/47/7 sera transmis à la quarante-huitième session du SCCR. Les délibérations se poursuivront lors de la prochaine session.

21. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir une étude sur les approches politiques ou réglementaires de la relation entre l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur, et les règles connexes, ainsi que les pratiques applicables en matière d'autorisation, d'application des droits et de rémunération en contrepartie de l'utilisation, étant entendu que l'établissement de cette étude ne comporte aucun engagement en ce qui concerne le programme de travail.

22. La [Proposition de l'Indonésie pour un instrument juridiquement contraignant sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique : favoriser l'égalité des chances dans un monde globalisé](#) (document SCCR/47/6) a également été présentée. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Le comité a pris note de la proposition et des échanges de vues constructifs. Les délibérations se poursuivront lors de la prochaine session.

23. Conformément à la demande formulée par les États membres lors de la quarante-sixième session du SCCR, le Secrétariat a organisé une [Séance d'information sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative](#) (voir les documents SCCR/47/INF/2 Rev.). La séance d'information a été accueillie favorablement par le comité, et le Secrétariat a été félicité pour l'organisation de celle-ci. Le comité a invité le Secrétariat à organiser une séance d'information complémentaire sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle lors de la quarante-huitième session du SCCR, au titre du point de l'ordre du jour consacré au droit d'auteur dans l'environnement numérique.

## ***Propositions concernant une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel***

24. La [Proposition révisée concernant une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres](#)

(document SCCR/44/7 Rev.2) a été présentée, examinée et adoptée par le comité. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir l'étude demandée, en mettant l'accent sur tous les domaines clés, y compris le numérique, sans préjudice des travaux futurs du comité.

25. Le comité a pris note de la [Proposition concernant une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs interprétations](#) (document SCCR/47/4) et des déclarations faites par les délégations. La proposition sera examinée plus avant à la prochaine session.

26. Le droit d'auteur dans l'environnement numérique sera examiné plus avant à la prochaine session.

### ***Droit de suite***

27. S'agissant du droit de suite, la délégation du Maroc a présenté un rapport sur la Conférence régionale africaine sur le droit de suite des artistes qui s'est tenue à Rabat en octobre 2025. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. La délégation des Philippines a proposé d'organiser une réunion régionale sur le droit de suite pour la région Asie et Pacifique. Le droit de suite sera examiné plus avant à la prochaine session.

### ***Renforcement de la protection des droits des metteurs en scène***

28. S'agissant du renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le Secrétariat a brièvement fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours. Les États membres qui sont intervenus ont souligné l'importance de ce sujet, en particulier compte tenu du développement technologique et de la transformation numérique dans ce domaine. Le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène sera examiné plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition d'étude sur la protection des normes techniques au titre du droit d'auteur***

29. La [Proposition d'étude sur la protection des normes techniques au titre du droit d'auteur](#) (document SCCR/46/4 Rev.) a de nouveau été présentée au comité, et celui-ci a pris note des déclarations faites par les délégations. La proposition sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition concernant une étude sur l'impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres***

30. La [Proposition concernant une étude sur l'impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres](#) (document SCCR/47/11) a été présentée au comité et sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition d'étude sur les types de modèles commerciaux et les débouchés économiques découlant de la mise en œuvre de mesures techniques de protection***

31. La [Proposition d'étude sur les types de modèles commerciaux et les débouchés économiques découlant de la mise en œuvre de mesures techniques de protection](#) (document SCCR/47/12) a été présentée au comité et sera examinée plus avant à la prochaine session.

32. Le point "questions diverses" restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du SCCR.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION**

33. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par la présidente, étant entendu qu'il n'était pas soumis à l'approbation du comité, puisqu'il représente l'opinion de la présidente sur les principales questions posées et examinées au cours de la session, ainsi que son point de vue sur les résultats de la quarante-septième session.

34. Les prochaines sessions du comité se tiendront du 18 au 22 mai 2026 et du 30 novembre au 4 décembre 2026.

[Fin du document]

## **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

**Quarante-huitième session**  
**Genève, 18 – 22 mai 2026**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

*établi par le président*

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La quarante-huitième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par la vice-directrice générale, Mme Sylvie Forbin. M. Peter Lábody a assuré la présidence et MM. Martin Augusto Cortese et Mohamed Mehdi Delmi ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document [SCCR/48/1](#)).

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCREDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

3. Le comité a approuvé à cette occasion l'accréditation en qualité d'observatrices ad hoc aux sessions du SCCR des organisations non gouvernementales ci-après, mentionnées dans l'annexe du document [SCCR/48/2 Rev.](#) :

- Association of Copyright for Computer Software (ACCS)
- Förderverein Initiative Urheberrecht e.V. (Initiative en faveur du droit d'auteur)

## **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION**

4. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante-huitième session du SCCR, à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=91688](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=91688).

5. Le [Projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion \(document SCCR/48/3\)](#), établi sous l'autorité du président, a été présenté par le président, M. Peter Lábody, et les facilitateurs, MM. Hezekiel Oira et Jukka Liedes.

6. Le "Projet de Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion" établi par le président (document SCCR/48/3) a servi de base aux discussions du comité. Les États membres et les observateurs ont fait des observations en séance plénière et les États membres se sont entretenus de manière informelle.

7. Les discussions techniques menées sur la base du document SCCR/48/3 ont porté sur des sujets précis tels que la nature des notes explicatives en tant qu'informations générales et que principes directeurs pour l'interprétation, les systèmes de rémunération (article 6.2), les règles relatives au critère de rattachement et certaines clauses du préambule. Le comité a souligné que les notes explicatives devaient être conformes au texte du traité, ces notes ne constituant que des explications destinées à faciliter la compréhension et l'interprétation dudit texte. À la lumière des discussions techniques, le président établira une version révisée du texte, qui sera examinée à la quarante-neuvième session du comité.

8. Les discussions de fond ont porté sur trois grands domaines dans lesquels des échanges plus approfondis sont nécessaires pour parvenir à un accord définitif sur la convocation d'une conférence diplomatique consacrée au traité sur les organismes de radiodiffusion. Premièrement, les articles 7 et 8 et leur lien avec l'article 11 sur les exceptions et les limitations, deuxièmement, l'article 10 et son lien avec l'article 5 concernant le traitement national et le principe de réciprocité, et troisièmement, l'article 3.6.

9. Afin de faciliter la tâche du comité dans le cadre de ce point depuis longtemps inscrit à l'ordre du jour, le président, en consultation avec les délégations intéressées, établira un document informel distinct pour la prochaine session du SCCR, présentant les options possibles concernant ces trois grands domaines. Les délibérations de la quarante-neuvième session du comité porteront sur ces options. Les avancées réalisées à ce sujet seront intégrées dans la version révisée du texte du président.

10. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHEQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES**

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS**

11. Ces deux points de l'ordre du jour ont été traités conjointement. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante-huitième session du SCCR, à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=91688](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=91688).

12. Après les déclarations des délégations, les coauteurs Joel Baloyi, Kenneth D. Crews, Rina Elster Pantalony et David Sutton ont présenté le [Guide de l'OMPI sur l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur dans les collections des institutions chargées du patrimoine culturel : bibliothèques, services d'archives et musées \(document SCCR/48/5\)](#). Le comité a accueilli favorablement l'exposé et a tenu une séance de questions-réponses entre les délégations, les observateurs et les experts. Les délégations ont été invitées à envoyer, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2026, leurs éventuelles observations sur le document SCCR/48/5 à l'adresse [copyright.mail@wipo.int](mailto:copyright.mail@wipo.int).

13. Les États membres et les observateurs ont fait des observations en séance plénière et les États membres se sont entretenus de manière informelle.

14. À l'invitation du président, la Conseillère juridique de l'OMPI a présenté, au cours des consultations informelles, une série d'instruments juridiques à la disposition des États membres. Des questions ont été posées et des explications ont été fournies par la Conseillère juridique de l'OMPI.

15. Afin de faciliter les discussions de fond dans le cadre de ce point depuis longtemps inscrit à l'ordre du jour, le président établira un document informel sur les questions ci-après : premièrement, les limitations et exceptions aux fins de préservation; deuxièmement, les limitations et exceptions en faveur des personnes avec d'autres handicaps; et troisièmement, les limitations et exceptions pour l'enseignement.

16. Le président utilisera, de manière complémentaire, le [Programme de travail sur les exceptions et limitations](#) adopté en mars 2023 (SCCR/43/8 Rev.), la [Proposition relative aux limitations et exceptions \(document SCCR/47/5\)](#); le [Texte proposé dans le cadre des efforts déployés en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés sur les limitations et exceptions \(document SCCR/47/8\)](#), la [Version mise à jour du document intitulé "objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche" \(document SCCR/27/8\)](#) (document SCCR/47/9) et la [Version mise à jour du document intitulé "objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives" \(document SCCR/26/8\)](#) (document SCCR/47/10), pour rédiger ce document informel.

17. Lors de la prochaine session, le comité s'efforcera de trouver des éléments de convergence, conformément au mandat de 2012 et au programme de travail adopté par le comité en 2023, compte tenu du document qu'établira le président.

18. Les questions des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives, des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes ayant d'autres handicaps resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

19. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante-huitième session du SCCR, à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=91688](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=91688).

### ***Droit d'auteur dans l'environnement numérique***

20. Daniel Gervais a brièvement fait le point sur la portée envisagée de la prochaine étude exploratoire sur l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur, demandée lors de la quarante-septième session du SCCR, ainsi que sur les travaux en cours. Les États membres ont fait des déclarations à ce sujet. L'étude exploratoire sera présentée et examinée plus avant à la prochaine session.

21. La [Version révisée du "projet de programme de travail sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique \(SCCR/45/4\)" \(document SCCR/47/7\)](#) a été examinée. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Les délibérations se poursuivront lors de la prochaine session.

22. En outre, la délégation de l'Indonésie a présenté le [Projet d'éléments pour un éventuel instrument international sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique \(SCCR/48/4\)](#). Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Les délibérations se poursuivront lors de la prochaine session.

23. Conformément à la demande formulée par les États membres lors de la quarante-septième session du SCCR, le Secrétariat a organisé une [Séance d'information sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative](#) (voir le document [SCCR/48/INF/3](#)). La séance d'information a été accueillie favorablement par le comité, et le Secrétariat a été félicité pour l'organisation de celle-ci.

24. Les États membres sont convenus que, lors de la prochaine session du SCCR et au titre de la question relative au droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité consacrerait du temps à un débat approfondi sur la prochaine étude exploratoire concernant l'entraînement de l'IA et le droit d'auteur, qui sera présentée par les auteurs. De même, une séance d'échange d'informations entre les États membres sera également organisée sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative.

### ***Droit de suite***

25. La délégation de l'Uruguay a rendu compte de la Conférence régionale sur le droit de suite, qui s'est tenue à Punta del Este en avril 2026. La délégation des Philippines a proposé d'organiser, avant la prochaine session, la réunion régionale reportée sur le droit de suite pour la région Asie et Pacifique. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Le droit de suite sera examiné plus avant à la prochaine session.

### ***Renforcement de la protection des droits des metteurs en scène***

26. Le Secrétariat a brièvement fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours concernant le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène. Les États membres ont fait des déclarations à ce sujet. Cette question sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres***

27. Après l'adoption, à la quarante-septième session du SCCR, de la [Proposition révisée concernant une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres \(document SCCR/44/7 Rev.2\)](#), le Secrétariat a brièvement fait le point sur la portée de l'étude demandée et sur les travaux en cours. Les États membres et les observateurs ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Cette question sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition concernant une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs interprétations***

28. Le comité a examiné la [Proposition concernant une étude sur les droits des artistes-interprètes du secteur audiovisuel et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs interprétations \(document SCCR/47/4\)](#) et les déclarations faites par les délégations. Cette question sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition d'étude sur la protection des normes techniques au titre du droit d'auteur***

29. Le comité a examiné la [Proposition d'étude sur la protection des normes techniques au titre du droit d'auteur \(document SCCR/46/4 Rev.\)](#) et l'a approuvée. Cette étude sera réalisée compte tenu des observations formulées par les délégations lors de la session.

### ***Proposition concernant une étude sur l'impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres***

30. Le comité a examiné la [Proposition concernant une étude sur l'impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres \(document SCCR/47/11\)](#) et les États membres ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Cette proposition sera examinée plus avant à la prochaine session.

### ***Proposition d'étude sur les types de modèles commerciaux et les débouchés économiques découlant de la mise en œuvre de mesures techniques de protection***

31. Le comité a examiné la [Proposition d'étude sur les types de modèles commerciaux et les débouchés économiques découlant de la mise en œuvre de mesures techniques de protection \(document SCCR/47/12\)](#) et les États membres ont fait des déclarations sur le sujet à l'examen. Cette proposition sera examinée plus avant à la prochaine session.

32. Le point "questions diverses" restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SCCR.

## **RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT**

33. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président, étant entendu qu'il n'était pas soumis à l'approbation du comité, puisqu'il représente l'opinion du président sur les principales questions posées et examinées au cours de la session, ainsi que son point de vue sur les résultats de la quarante-huitième session.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION**

34. La prochaine session du comité se tiendra du 30 novembre au 4 décembre 2026.

[Fin du document]